



Règlement du 32^{ème} Festival de l'A.F.O. et du 11^{ème} Championnat du Monde W.B.O.

Article I :

L'A.F.O. organise un **concours international, jumelé avec le Championnat du monde WBO.**

Est admise à concourir, toute perruche ondulée de posture et de couleur de propre élevage, jeune ou adulte, portant une bague fermée (de couleur ou non), sans distinction de Fédérations ou de Clubs et quel que soit le pays (uniquement pays de la Communauté Européenne) où réside son propriétaire.

Les oiseaux portant 2 bagues, fermées ou non, ne seront pas jugés.

Article II :

Chaque éleveur concourt dans la classe où il se trouve dans son pays (Débutant, Confirmé, Expérimenté, Champion).

S'il n'a pas un classement déjà établi, l'éleveur qui expose pour la première fois à l'A.F.O., concourt en "Débutant".

Article III :

Les oiseaux "**JEUNES**" (**bagués de l'année de l'exposition**) et les "**ADULTES**" (**bagués des années antérieures du concours**) sont jugés séparément. Un contrôle des bagues pourra être effectué par le comité organisateur. Les couples (mâle et femelle de la même mutation et couleur) doivent être enlogés ensemble dans une seule cage standard. Les stams (4 mâles ou 4 femelles de la même mutation et couleur) doivent être enlogés dans une seule cage "STAM" (voir notre site pour la description).

Article IV :

Le jugement s'effectue, par comparaison. Dans chaque série seuls les **7 meilleurs oiseaux sont classés**. Les décisions des juges sont irrévocables.

Article V :

Les Juges auront à désigner :

1/ Tant chez les jeunes oiseaux qu'en adultes :

- Le vainqueur de série pour chacun des deux sexes (par classe d'éleveurs),
- Le vainqueur de groupe et le 1^{er} du sexe opposé (par classe d'éleveurs),
- Le vainqueur général de groupe et le 1^{er} du sexe opposé (toutes classes d'éleveurs confondues),
- Le Champion International ainsi que le 1^{er} du sexe opposé (par classe d'éleveurs),
- Le Champion International général ainsi que le 1^{er} du sexe opposé (toutes classes d'éleveurs confondues),
- Le meilleur couple de l'exposition (toutes classes d'éleveurs confondues),
- Le meilleur stam de l'exposition et son sexe opposé (toutes classes d'éleveurs confondues).

2/ Toutes classes d'éleveurs confondues, jeunes et adultes réunis :

- Le meilleur oiseau du festival,
- Le meilleur sexe opposé du festival,
- Le meilleur couple du festival,
- Le meilleur stam du festival et son sexe opposé.

Il sera en outre décerné :

- Un grand prix général d'élevage (addition des points obtenus toutes classes d'éleveurs confondues),
- Un 1^{er} et un 2^{ème} grand prix d'élevage par classe d'éleveurs,
- Le challenge Jean-Claude SCHOUVER du meilleur "Pie Australien" POP,
- Le challenge Michel RENAUD du meilleur "Facteur Foncé" POP,
- Le challenge Jacques BARRÉ du meilleur "Huppé" POP,
- Le challenge Jacques TREINSOUTROT du meilleur "Perlé danois" POP,
- Le challenge Jean-Claude RICQUE du meilleur "Ailes en dentelle" POP,
- Le challenge du Comité Directeur de la meilleure POC couleur ancestrale (verte).
- En ce qui concerne les récompenses, il ne sera pas attribué **plus de deux prix** par éleveur exposant.

Article VI :

Les **oiseaux destinés à la vente** seront engagés en classe de vente sur une feuille spéciale "**Vente**" mais ils ne pourront pas participer au concours. Pour ces oiseaux, **une somme de 1 € par oiseau sera réglée, le club recevant augmentera de 10% le prix de vente demandé par le vendeur.**

Le nombre d'oiseaux engagés en classe de vente n'est pas limité, maximum 2 oiseaux par cage.

Pour faciliter la mise en place du matériel, **prière d'indiquer le nombre approximatif d'oiseaux mis en vente dans la case réservée à cet effet en bas de la feuille d'engagement "concours"**.

Article VII :

Le règlement des droits d'inscription, s'effectuera **par chèque (uniquement d'une banque Française!)** établi au nom de **l'A.F.O.** (qui sera joint à la feuille de préinscription), ou **par virement Européen (avec mention de votre nom d'inscription et "Festival")**

AVANT LE 30 JUIN 2025 sur notre compte

IBAN : FR76 1440 6700 0990 0161 2456 642 – BIC : AGRIFRPP844

Les engagements des oiseaux engagés mais non présents lors du concours restent acquis à l'A.F.O..

- Les droits de participation sont les suivants :
 - o Cages "**standard**" : fournies par l'éleveur : **3,00 €**
 - o Cages fournies par l'organisation : **4,50 €**
 - o Par Oiseau de vente : **1,00 €**
 - o 1 Oiseau de vente (cage fournie par l'organisation): **2,50 €**
 - o Palmarès **obligatoire** : **5,00 €**

Ces droits "concours" s'appliquent à **la cage**, et non à l'oiseau. C'est-à-dire qu'un couple ou un stam, présentés en concours dans une cage unique, **paie le même prix qu'un oiseau engagé en individuel**.

Article VIII :

-La **feuille de préinscription** (mentionnant vos **coordonnées complètes**, **une estimation du nombre** d'oiseaux de concours et de vente et **le nombre de cages qui devront être fournies par l'organisation**) devra parvenir **AVANT LE 15 JUIN 2025** de préférence par mail à jean.peelman@orange.fr ou par courrier postal à :



Jean PEELMAN, 2 Rue Eugénie, FR 62380 OUVÉ-WIRQUIN Tél. : 06.33.37.17.02.

Les demandes d'attestation de provenance des exposants résidant en France seront alors faites par le club recevant.

Passé ce délai vous devrez obligatoirement faire **vous-même** votre demande individuelle d'attestation de provenance à votre Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP, voir notre site).

Les **exposants étrangers venant d'un pays de la Communauté Européenne** devront être en possession des documents TRACES officielles, ainsi que de leur attestation vétérinaire.

Le n° et les coordonnées dans le système TRACES sont :

<input type="checkbox"/> Espace belle époque (Canaris)  France Club de Colmar et Environs	Animal BIRD-EST Terrestrial animal establishment 5079422600010 Valide	rue de la filature 68380 Breitenbach- Haut-Rhin Haut-Rhin <small>FR-68</small> / Grand Est <small>FR-GES</small> / France métropolitaine  France
--	--	---

Les étrangers hors Communauté Européenne ne pourront pas exposer d'oiseaux.

-La feuille d'engagement devra parvenir (de préférence par mail en utilisant le fichier Excel que vous trouverez sur notre site) **impérativement AVANT le LUNDI 30 JUIN 2025** à :

**S. VOISIN, 3, rue du Cimetière, Bat. C - Ap.76, 62640 Montigny en Gohelle
Tél. : 06.73.02.08.89 inscription@afondulees.fr**

Elle devra être remplie **de façon LISIBLE, sans rature et sans sauter de ligne (devant le N° de série, il n'est pas utile de porter le N° de votre classe d'éleveurs, celle-ci devant être stipulée sur la feuille d'engagement en haut et à droite de ladite feuille).**

Les couples et stams s'inscrivent **sur une seule ligne**

Article IX :

Les oiseaux devront parvenir le **jeudi 3 Juillet 2025 AVANT 18h30 !**

Salle polyvalente "Espace Belle Époque", rue de la filature, FR 68380 BREITENBACH HAUT-RHIN

Durant l'enlogement, pour ceux qui en font expressément la demande, il y aura de l'aide pour corriger d'éventuelles erreurs d'inscription. Une fois les oiseaux rentrés dans la salle AUCUN RECLASSEMENT ne sera possible.

IMPORTANT : LES DOCUMENTS CI-DESSOUS SONT A FOURNIR LORS DE L'ENLOGEMENT :

-Pour les participants résidant en France (à moins d'avoir envoyé votre préinscription avant le 15 Juin 2025 vous recevrez un mail de confirmation) : une "**ATTESTATION de PROVENANCE**" pour participer à un rassemblement d'oiseaux, **demande individuelle** à faire à votre Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) (voir notre site).

- La **déclaration sur l'honneur** indiquant la ou les participations éventuelles à des rassemblements, expositions ou concours internationaux depuis moins d'un mois (voir notre site).

- Les participants étrangers provenant d'un pays-membre de la CE devront, mis à part de leur attestation vétérinaire aussi fournir **le document TRACE officiel.**

- Les éleveurs résidant hors CE ne pourront pas participer.

SANS CES DOCUMENTS VOS OISEAUX NE SERONT PAS ACCEPTÉS !

Article X :

Les cages standard (voir description sur notre site) fournies par l'éleveur devront être propres, comporter minimum **1cm** de graines en fond de cage et **être munies d'un porte-étiquette** placé au **centre** du bandeau bas de façade. L'étiquette qui sera fournie devra être collée au centre du bandeau bas de façade. Un abreuvoir obligatoirement du type standard (voir notre site) devra être posé côté gauche de la cage. A défaut d'abreuvoirs standard l'**A.F.O.** vous en fournira au prix de 0,5 € par pièce, ils resteront votre propriété.

Article XI :

L'**A.F.O.** prendra soin des oiseaux exposés mais ne sera en aucun cas tenue pour responsable du décès, du vol ou de tout dommage survenant aux oiseaux et/ou aux matériels.

Article XII :

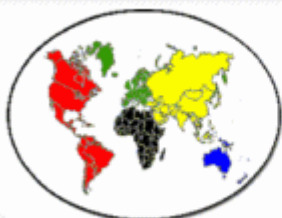
L'**A.F.O.** se réserve le droit de photographier les oiseaux. Les photos pourront être publiées dans le "**Bulletin de l'Ondulée**", sur **internet ou tout autre support médiatique.**

Article XIII :

Les exposants pourront assister au jugement final sous réserve **qu'ils n'interviennent en rien dans son déroulement et qu'ils restent dans l'espace qui leur sera réservé.**

*Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le comité organisateur.
En participant, l'exposant accepte la ou les décision(s) prise(s).*

*Nous souhaitons un excellent séjour
et une bonne réussite
à tous les participants!*



*World Budgerigar
Organisation*

